

**Nombre de membres :**

- En exercice : 29
- Présents : 24
- Votants : 29
- Procuration(s) : 5
- Absent(s) excusé(s) : 5
- Absent(s) : 0

**DEL 2026\_038**

**Date de convocation :**

**le 08 avril 2026**

**Date d'affichage :**

**le 08 avril 2026**

*Fait à Aigondigné,*

*Le 15 avril 2026*

*Ont signé au registre tous les  
membres présents.*

*Pour extrait conforme*

L'an deux mil vingt-six, le quatorze du mois d'avril à 20h30, les membres du Conseil Municipal, ont été légalement convoqués en séance ordinaire par Laurent AUDÉ, Maire de la commune d'Aigondigné, à la salle des fêtes de Mougou, place de la Mairie, 79370 Aigondigné.

**CONVOQUES** : ALLEGRETTI Isabelle, AUDÉ Laurent, BARBAREAU Freddy, BAUMGARTEN Christian, BEUN Fanny, BLAY Véronique, BONNEAU Magali, BONNIN Jean-Marie, BRET Nathalie, CHAIDRON, Laurence, CHAILLER Catherine, DAGUTS Karline, DUMORTIER Roselyne, FAURE Didier, FOUQUET Christophe, GARNAULT Claude-Manuel, GUILLORIT Mikael, JARDIN Mathilde, LAPORTE Pierre, LARGEAU Vanessa, LECULLIER Lysiane, LORIOU Vincent, MAGNE Didier, MARTINEAU Marina, MÜHLBERGER Karlheinz, OUVRARD Emilie, PINEAU Vincent, ROUXEL Patricia, SIMON Christophe.

**Excusé(e)(s) et pouvoir(s)** : BARBAREAU Freddy représenté par GARNAULT Claude-Manuel, BONNEAU Magali représentée par LARGEAU Vanessa, FOUQUET Christophe représenté par JARDIN Mathilde, LORIOU Vincent représenté par BAUMGARTEN Christian, MAGNE Didier représenté par LAPORTE Pierre.

**Secrétaire de séance** : Emilie OUVRARD

**Délibération 2026\_038 : AFFAIRES GENERALES**

**Objet : Désignation des délégués du Syndicat Intercommunal d'Energie des Deux-Sèvres (SIEDS)**

Vu l'article L2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) qui dispose que « Le conseil municipal procède à la désignation de ses membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions du présent code et des textes régissant ces organismes. » ;

Vu l'article L.5721-1 du CGCT qui dispose que la répartition des sièges au sein du comité syndical entre les collectivités locales et les établissements publics membres du syndicat mixte est fixée par les statuts ;

Vu les statuts du Syndicat Intercommunal d'Energie des Deux-Sèvres (SIEDS) qui prévoit que le comité syndical est composé de 2 représentants de la Ville d'Aigondigné ;

Vu l'article L2121-21 du CGCT qui dispose que « Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire. »

Monsieur le Maire propose :

| Titulaire              | Suppléant           |
|------------------------|---------------------|
| - Baumgarten Christian | - Bonnin Jean-Marie |

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 23 voix POUR, 5 voix CONTRE et 1 ABSTENTION des membres présents et/ou représentés :

- **DESIGNE** comme délégués au sein du SIEDS :

| Titulaire              | Suppléant           |
|------------------------|---------------------|
| - Baumgarten Christian | - Bonnin Jean-Marie |

Le secrétaire de séance,

Certifiée exécutoire par la Préfecture des Deux-Sèvres, le : .....  
Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Le Maire,  
Laurent AUDÉ

